



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Commission Paritaire Locale des chirurgiens-dentistes de la Dordogne

21 décembre 2023

01

Installation de la commission

INSTANCES CONVENTIONNELLES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Installation des CPR et CPD avant le 25 novembre 2023



Syndicats représentatifs

Nouveau syndicat signataire : Fédération des syndicats dentaires libéraux (FSDL)

Audience électorale des syndicats représentatifs (élections URPS CD, avril 2021) :

- **FSDL : 45,06 %**
- **CDF (Chirurgiens-dentistes de France) : 41,44 %**



Fréquence de réunion

Instances réunies au minimum : **1 fois /an**

Également :

- A la demande d'une partie signataire de la convention
- En cas d'entrée de nouveaux signataires ou de retrait dans le champ conventionnel

INSTANCES CONVENTIONNELLES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Installation des CPR et CPD avant le 25 novembre 2023



Composition section professionnelle :

- 6 membres titulaires + 6 suppléants
 - ❑ CDF = 3 CD titulaires + 3 suppléants
 - ❑ FSDL = 3 CD titulaires + 3 suppléants
- Les syndicats peuvent s'accorder sur une répartition différente.
- La section désigne un président.
- La présidence est assurée la 1ère année par la section professionnelle, alternance à la date du 25 août, sans nécessairement réunir la commission.
- La présidence de plusieurs commissions (CPN, CPR, CPD) ne peut être assurée simultanément par la même personne.

COMPOSITION DE LA CPL

DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DE SECTION ET DE COMMISSION

Président de la section sociale

Président de la section professionnelle

Président de la commission pour la 1^{ère} année = Président de la section professionnelle

03

Présentation de la nouvelle convention dentaire

NOUVELLE CONVENTION

Signée le 21 juillet 2023 et publiée le 25 août 2023

- 1 **Renforcer la prévention bucco-dentaire avec l'objectif d'une génération sans carie**
- 2 **Faire évoluer les conditions de prise en charge du dispositif 100% santé**
- 3 **Améliorer l'accès aux soins dentaires sur tout le territoire**
- 4 **Favoriser la prise en charge des publics fragiles (notamment personnes résidant en EHPAD/ESMS)**



Au total, un investissement financier majeur de plus de 600 M€ de l'Assurance Maladie obligatoire et des organismes complémentaires sur la durée de la convention

ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES EBD POUR UNE GÉNÉRATION SANS CARIE



Revalorisation de l'EBD existant de + 10 €

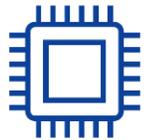
- 30€ à **40€** pour EBD simple
- 42€ à **52€** pour EBD avec 1-2 radiographies
- 54€ à **64€** pour EBD avec 3-4 radiographies ou panoramiques

1^{er}
janv.
2025



Annualisation de l'EBD pour les 3 à 24 ans

1^{er}
janv.
2025



Travaux en vue de dématérialiser et moderniser l'EBD

Dématérialisation de la saisie des données par les dentistes pour faciliter l'exercice des dentistes et renforcer la connaissance épidémiologique des populations prises en charge par le programme M'T Dents et permettre un suivi de l'indice carieux.

1^{er}
janv.
2025

Échéance



Prolonger l'EBD femmes enceintes jusqu'à 6 mois après l'accouchement et y intégrer une sensibilisation de la santé bucco-dentaire future de son enfant

25
fév.
2024



Pose de vernis fluoré / risqué carieux élevé entre 3 ans et jusqu'à 24 ans

25
fév.
2024

NOUVELLES PRISES EN CHARGE DE CERTAINS SOINS ET ACTES PRÉVENTIFS



Cohorte des 3-24 ans

Mesure	Libellé	Code acte	Tarif proposé	Préalable
Prise en charge de nouveaux actes	Fluorure diamine d'argent FDA	Création Avis HAS	35€	Avis Has → 1 ^{er} janv. 2026
	Pose d'un mainteneur d'espace interdentaire unitaire scellé / panier RAC modéré	HBLD006	30€ avec PLF = 150€	1 ^{er} janv. 2026
Extension de la prise en charge d'actes existants	Exérèse de la pulpe camérale (biopulpotomie) d'une dent permanente	Création Avis HAS	80€	Préalable Avis Has → 1 ^{er} janv. 2026
Revalorisation	Exérèse de la pulpe camérale (biopulpotomie) d'une dent temporaire	HBFD006	36€	1 ^{er} janv. 2026
Création de nouveaux actes	Coiffe pédodontique ou pédiatrique préformée	Création Avis HAS	150€ au tarif opposable	Préalable Avis Has → 1 ^{er} janv. 2026
	Scellements thérapeutiques		A définir	
	ART Atraumatic Restorative Treatment		A définir	

REVALORISATION DE SOINS CONSERVATEURS POUR LA COHORTE DES 3-24 ANS



Cohorte des 3-24 ans

Sous-famille soins	Tarif <u>actuel</u> (min-max)	Revalorisation 
Restaurations coronaires sans ancrage	29,3€ - 94,6€	<p>+ 30 % : avec un code modificateur 9 </p> <p><i>Pour les actes (restauration coronaire et endodontie) sur dents permanentes chez un enfants de moins de 13 ans / deux modificateurs : N + 9</i></p> <p>***</p> <p>+ 4% sur ces actes pour l'ensemble de la population en 2025 </p>
Restaurations coronaires avec ancrage	100 €	
Pulpectomie Exérèse du contenu canalaire non vivant / dent permanente	47€ - 110€	
Pulpectomie Exérèse de la pulpe vivante / dent permanente	40€ - 100€	
Pulpectomie Exérèse du contenu canalaire non vivant et pulpe vivante /dent temporaire	23€ - 110€	
Traitement endodontique dent permanente immature	47€ - 110€	

ÉVOLUTION DU PANIER 100% SANTÉ



- Intégration d'un **bridge Céramique-monolithique** (zircone) dans le RAC 0 avec une base de remboursement de 279,5 € et un plafond de 1359,60 € (création d'un code HBLD099 full zircone et d'un code HBLD426 céramo céramique)
- Intégration d'une **couronne Céramique-monolithique** (zircone) – molaires en RAC O avec même base de remboursement (120 €) et plafond (453,20 €) (HBLD073)
- Intégration de l'acte de **pose d'un mainteneur d'espace interdentaire unitaire scellé** (HBLD006) au panier RAC M avec base de remboursement (30 €) et plafond (150 €) (HBLD006)

1^{er}
janv.
2026

1^{er}
janv.
2026

1^{er}
janv.
2026

MODIFICATION DE LA PRISE EN CHARGE DES INLAY-CORES

Inlay core

HBLD090 HBLD745 HBLD245

Baisse progressive de la base de remboursement et du plafond de l'inlay core



Jusqu'au 31 déc. 2025	1 ^{er} janv. 2026	1 ^{er} janv. 2027	1 ^{er} janv. 2028
BR = 90	70	65	60
Plafond = 175*	150	140	130

* Sauf HBLD245 (panier libre)

CONDITIONS FINANCIÈRES DES PLAFONDS DES PANIERS RAC 0 ET MAÎTRISÉ



Augmentation de 3% des plafonds des paniers RAC modéré et RAC 0

1^{er}
janv.
2026

ALIGNEMENT DU TARIF DES PLAFONDS C2S SUR RAC 0



Alignement annuel progressif des tarifs des plafonds C2S sur ceux du panier RAC 0 pour les actes qui sont communs aux deux (non concerné par cette augmentation : les actes du panier RAC M) –
Modification par arrêté ministériel



NOUVELLE CONVENTION NATIONALE 2023-2028

UNE AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS DENTAIRES SUR TOUT LE TERRITOIRE

- **une méthodologie de zonage rénovée en profondeur**
- **les contrats incitatifs à l'installation dans les zones très sous-dotées ont été fortement revalorisés :**
 - l'aide forfaitaire à l'installation a été doublée pour atteindre 50 000 euros pour 5 ans ;
 - l'aide au maintien d'activité a été portée de 3 000 à 4 000 euros par an ;
 - la part de la population couverte par ces territoires est étendue à 30 % (contre 7 % aujourd'hui)
- **pour les zones dites non-prioritaires :**
mise en place d'une gestion partagée des installations : 1 départ préalable pour 1 nouveau conventionnement

ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS INCITATIFS / VALORISATION DE LA FONCTION DE MAÎTRE DE STAGE

Valorisation de la fonction de maître de stage



Fonction de
maître de stage



- Valoriser la fonction de maître de stage quelle que soit la zone d'installation :
- Création d'un indicateur optionnel au FAMI valorisé 350 € / an
- Stage concerné : stage actif d'initiation à la vie professionnelle de 6ème année

25 fév.
2024

Verse
ment
Mi
2025

Au titre de l'activité
2024

PERMANENCE DE SOINS (DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS) ET SOINS NON PROGRAMMÉS (SNP)

Soins non programmé SNP



- Valorisation dans le cadre du SAS
- À hauteur d'une consultation majorée (+15€) dans les mêmes conditions que les médecins (adressage par le SAS, patiente en dehors de la patientèle du CD) – 10 prises en charge maximum par semaine
- Majoration avec la consultation et non avec des actes CCAM

25
fév.
2024

Sous réserve
d'intégration
au SAS

Évolution de la PDSD



- Les modalités de valorisation des chirurgiens-dentistes libéraux assurant la régulation téléphonique des urgences feront l'objet d'une négociation conventionnelle.

Négo
2024

Préalable

VALORISER L'ACTION DES CHIRURGIENS-DENTISTES LIBÉRAUX À DESTINATION DES PUBLICS FRAGILES

Objectif : encourager les actions d'aller vers les publics plus fragiles

Valoriser
l'action des CD
libéraux
à destination
des publics
fragiles



Valoriser via une rémunération forfaitaire les chirurgiens-dentistes qui participent à des **actions hors les murs au bénéfice de ces publics fragiles** :

- *Actions « d'aller vers » en milieu scolaire, EHPAD/ESMS/USPC/PSY, prisons et milieux scolaires REP/REP+*



Via la création d'un indicateur optionnel au FAMI :

- *Forfait de 300 euros/an pour 3 interventions réalisées au minimum sur l'année (en plus de 490 € ou 590 € socles)*
- *Déclaratif*

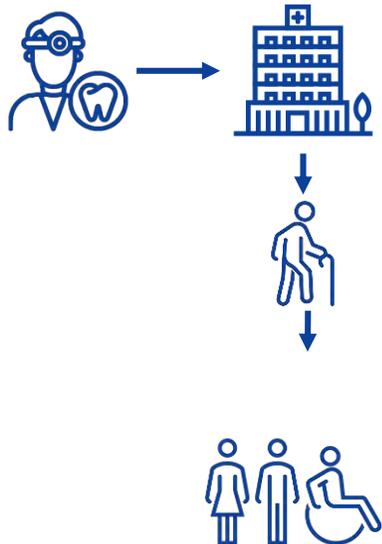
25 fév.
2024

Verse
ment
Mi
2025

Au titre de l'activité
2024

BILAN DENTAIRE SPÉCIFIQUE À L'ENTRÉE EN INSTITUTION (EHPAD, ESMS)

Objectif : encourager la prise en charge bucco dentaire des patients en institution



- Bilan dentaire spécifique **réalisé par un CD se déplaçant dans l'institution**
- Dans les 12 mois après l'entrée dans l'établissement
- Valorisé 40 euros
- Création d'un acte NGAP
- Le bilan comprend :
 - ❖ anamnèse menée avec l'équipe de soins
 - ❖ examen buccal
 - ❖ évaluation de l'hygiène bucco-dentaire
 - ❖ inscription dans le dossier médical du patient

1^{er}
janv.
2025

CRÉATION D'UNE SÉANCE D'HABITUATION

Objectif: créer les conditions de réalisation de soins ultérieurs

Pour les patients en **situation de handicap sévère** (grille APECS)



- **Séance d'habitation**
- Temps de **rencontre planifié** entre le patient vivant avec un handicap et le praticien ainsi que son lieu de consultation (appropriation de l'espace, du matériel, reconnaissance des personnes)
- Consultation au cours de laquelle les soins prévus n'ont pas pu être réalisés compte tenu du handicap du patient
- Valorisée comme **la consultation de référence à 23 euros : Cd**
- Plafonnée à **5 utilisations** pour le même patient

25
fév.
2024

EXTENSION D'ACTES DE PARODONTIE À 5 ALD SUPPLÉMENTAIRES

25
fév.
2024



Libellé	Code acte	Mesure
Assainissement parodontal (détartrage-surfaçage radiculaire)	HBJA003 HBJA171 HBJA634	Extension de prise en charge à 5 ALD en plus <u>des patients diabétiques</u>
Bilan parodontal	HBQD001	

- **ALD 8** : patients diabétiques de type 1 et de type 2
- **ALD 5** : patient en **insuffisance cardiaque, troubles du rythme, cardiopathies valvulaires, congénitales graves**
- **ALD 7** : patient en déficit immunitaire primitif, infection par le **VIH**
- **ALD 13** : patient ayant une maladie **coronaire**
- **ALD 22** : patient atteint d'une **polyarthrite rhumatoïde**
- **ALD 27** : patient atteint d'une **spondylarthrite grave**

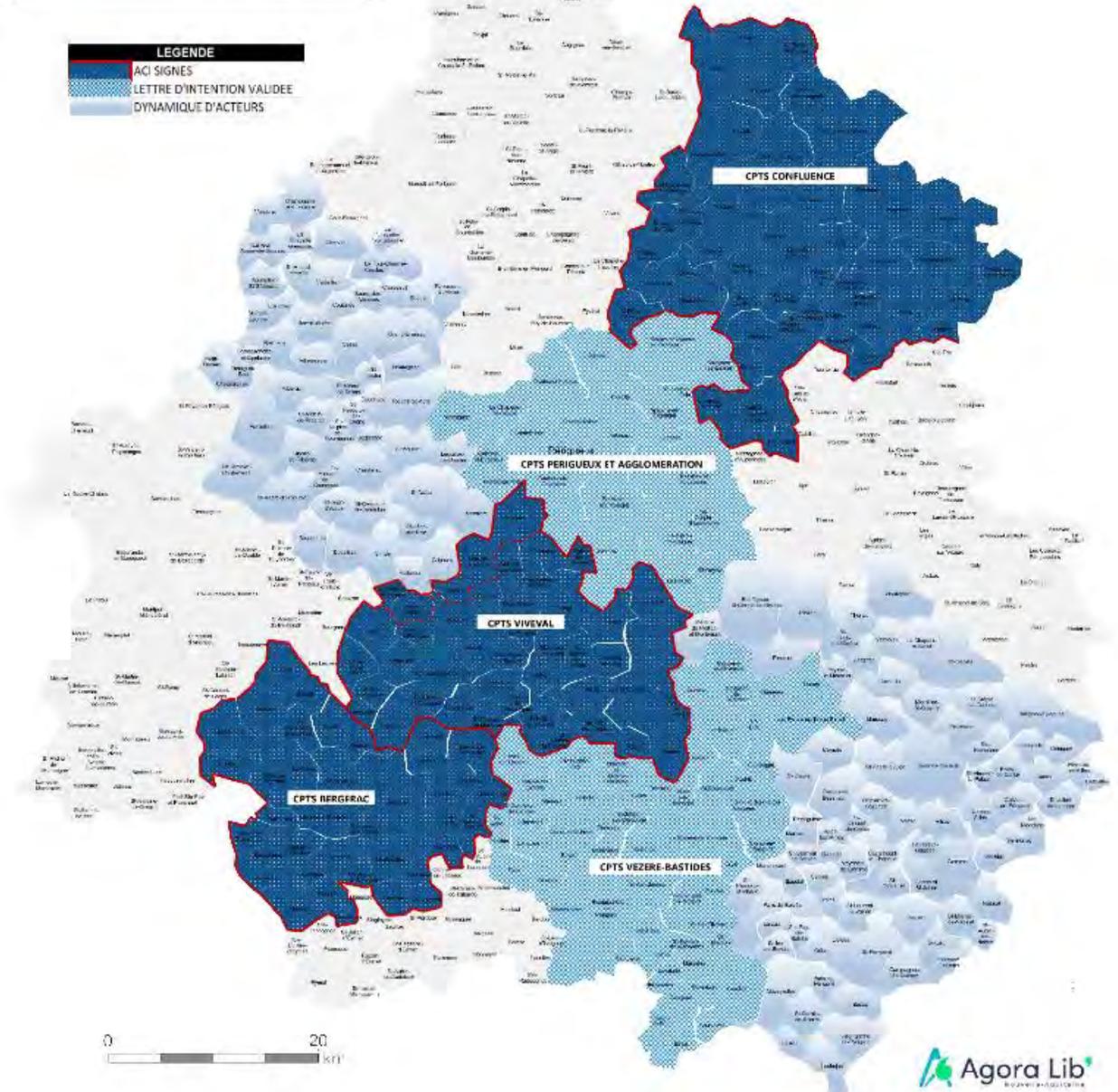
04

Point CPTS

Avancées CPTS

DEPLOIEMENT DES CPTS EN DORDOGNE
PROJETS EN COURS
04 JUILLET 2023

LEGENDE
AC SIGNES
LETTRE D'INTENTION VALIDEE
DYNAMIQUE D'ACTEURS



Point au 15 octobre 2023:

- 3 CPTS actives: Confluence, Bergerac et Viveval
- 2 CPTS ayant déposé sa lettre d'intention: Vézère-Bastide et Perigueux
- 2 projets en cours
 - Sarlat
 - Neuvic
- 1 initiative de PS sur secteur de Ribérac

05

questions diverses

Prochaine Commission Paritaire Locale des chirurgiens-dentistes de la Dordogne

Jeudi 13 juin 2024

9h30